

Québec français



Les cousins romands

Ludmila Bovet

Number 112, Winter 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56268ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

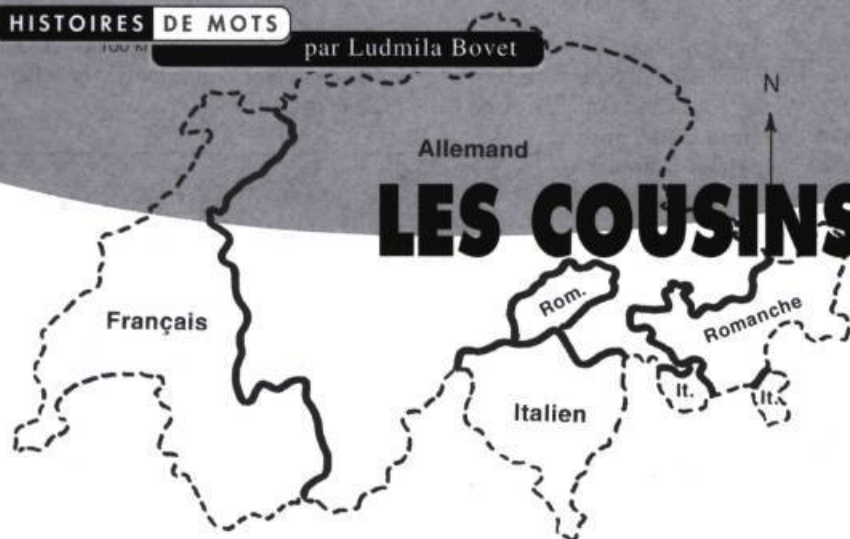
0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bovet, L. (1999). Les cousins romands. *Québec français*, (112), 100–101.



LES COUSINS ROMANDS

Les particularités linguistiques d'une région francophone ont toujours été considérées comme des fautes de français, parce qu'elles ne figurent pas dans les dictionnaires et les grammaires, qui sont les garants du bon usage. Tant au Québec qu'en Suisse romande et en Belgique wallonne ont fleuri les recueils correctifs dénonçant les expressions « vicieuses » et enseignant la façon dont il faut s'exprimer en « bon français ».

Depuis une vingtaine d'années se manifeste un intérêt pour la reconnaissance des variétés régionales de français — y compris celles de la France elle-même ; certains mots et sens particuliers ont été petit à petit intégrés dans les dictionnaires tels que le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*. Par ailleurs, la fin des années 1980 a vu naître un projet ambitieux, celui de la description de tous les usages du français en France et hors de France, devant aboutir à un *Trésor des vocabulaires francophones* ; l'instigateur en est Bernard Quemada, directeur de la rédaction du *Trésor de la langue française*, dictionnaire en seize volumes élaboré à Nancy. Un jalon important de ce projet a été posé en Suisse avec la publication, en automne 1997, du *Dictionnaire suisse romand*¹. Un point tout aussi important est le fait que ce dictionnaire a été rédigé par un philologue et lexicographe québécois, André Thibault, qui est depuis dix ans rédacteur au *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg, cette somme étymologique et historique sur les mots de la langue française élaborée depuis 1922 à Bâle, en Suisse. Dans son dictionnaire,

Thibault signale les mots suisses romands qui sont utilisés ailleurs dans la francophonie, que ce soit en France, en Belgique ou en Amérique du Nord. Cette étude comparée réserve plusieurs surprises au lecteur québécois.

Vous avez dit Suisse romande ?

Ce terme désigne l'une des quatre régions linguistiques qui composent la Suisse, la région francophone ; la Suisse romande n'est donc pas une entité politique. Les francophones représentent environ 20 % de la population et occupent la partie occidentale du pays ; ils forment la deuxième communauté linguistique par ordre d'importance numérique, après les germanophones (75 %, dans le nord et dans l'est) et avant les italophones (4 %, au sud, dans le Tessin) ; une quatrième langue, le romanche, est parlée par 1 % de la population (dans une partie des Grisons) mais n'a pas le statut de langue officielle au niveau fédéral².

Les différents domaines linguistiques de la Suisse sont préservés par l'application d'un principe de territorialité très strict qui stipule que la langue majoritaire dans un territoire donné doit être employée dans tous les domaines de la vie publique. Ainsi, même si le poids démographique de l'allemand est beaucoup plus important, dans l'ensemble de la Suisse, que celui du français, une famille suisse allemande qui vient s'installer dans une région francophone devra envoyer ses enfants à l'école française, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'école de langue allemande en territoire francophone (et inversement, bien entendu). Voilà qui a de quoi surprendre un Québécois — et plus d'un Canadien !

Il n'existe pas de langue appelée *le suisse*. Dans les cantons germanophones on parle différentes variétés de dialectes et l'allemand standard est utilisé à l'écrit ; l'équilibre entre dialecte et italien standard est le même. Mais dans les cantons francophones, on parle et écrit le français ; c'est un français qui présente des particularités de prononciation, de construction, mais surtout de vocabulaire. Il n'existe donc pas de « langue romande » ou de « romand », pas plus que n'existe « cette langue métissée que les Français appellent *le belge* », pour reprendre la boutade d'un journaliste de la télévision belge.

L'heure du souper

Il est réconfortant de savoir qu'en Suisse romande le déjeuner, le dîner et le souper désignent les mêmes repas qu'au Québec ; si l'on est invité pour le dîner, il faudra donc arriver pour le repas de midi et non pour celui du soir. C'est également le cas en Belgique ainsi que dans bon nombre de régions de France, comme le Nord, la Normandie, la Bretagne, en passant par la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais et certains coins du Midi. En fait, ces mots étaient utilisés partout en France jusqu'au début du XIX^e siècle. L'usage a commencé à changer à Paris, à ce moment-là, à cause du changement qui s'opérait dans les habitudes de la société parisienne ; sont apparus alors les termes de *second déjeuner*, *déjeuner à la fourchette*, *grand déjeuner*, qui s'opposaient à *petit déjeuner*, *premier déjeuner*, etc. Ce nouvel usage parisien a gagné certaines grandes villes de France mais a rencontré une solide résistance partout ailleurs, et surtout dans les campagnes. Dans toutes les parties de la francophonie énumérées ci-dessus — auxquelles il faut ajouter l'Acadie et la Louisiane ainsi que le Rwanda et l'ex-Zaïre (qui furent colonisés par la Belgique) —, il s'agit donc du maintien d'un archaïsme qui ne s'en laisse pas

imposer par une innovation parisienne vieille de presque deux cents ans !

Au fait, les Parisiens soupent-ils ? Oui, s'ils en ont les moyens et s'ils n'ont pas à travailler trop tôt le lendemain matin ; pour eux, en effet, le souper est un repas pris tard le soir, après le spectacle, généralement au restaurant.

Que faut-il comprendre si l'on est convié, en Suisse, à un *souper canadien* ? C'est le genre de repas où chacun apporte un des plats (entrée, plat de résistance, dessert) et qui se nomme *souper communautaire* au Québec. Les Suisses s'imaginent-ils que les Canadiens apportent toujours une partie du repas quand ils sont invités à souper ?

Chambre avec bain

On mange à la *chambre à manger* et, pour se laver les mains, on passe à la *chambre de bain* ; ces termes sont cependant en train de céder progressivement la place à *salle à manger* et *salle de bains*. Le mot *chambre* tout seul désigne en Suisse romande la pièce qui sert en même temps de séjour et de salle à manger, comme c'était l'usage au Québec autrefois³. Le syntagme *chambre de bains* a été critiqué au Québec comme calque de l'anglais *bathroom*, tout comme il a été parfois attribué, en Suisse, à l'influence de l'allemand *Badezimmer* ; pourtant, il a été relevé dans une œuvre d'Émile Zola, *Nana*, en 1880⁴. De plus, le mot *chambre* pour désigner une pièce quelconque de la maison a été d'un usage courant en français de France, mais il est désuet de nos jours. Il s'agit donc encore une fois d'un archaïsme.

Pour barboter ailleurs que dans la chambre de bains, il faut un *costume de bain*, en Suisse tout comme au Québec. Si l'on était tenté, ici, d'attribuer ce syntagme à l'influence de l'anglais *bathing suit*, le *Dictionnaire suisse romand* prouve qu'il est non seulement courant en Suisse mais aussi attesté dans la littérature française. Cependant, l'usage de *maillot (de bain)* est beaucoup plus fréquent en France ; dans le *Petit Robert* de 1993, *costume de bain* porte la marque « vieilli ».

Sortons du bain pour sauter dans une camisole, ce sous-vêtement couvrant le torse et qui s'appelle en France *maillot de corps* ou *tricot de peau, de corps* ; le mot est d'un usage courant en Suisse et au Québec, et le fut aussi en Belgique où il est à présent vieilli. C'est une preuve indubitable qu'il a déjà appartenu au fran-

çais standard, même si les dictionnaires anciens donnent de ce mot des définitions qui ne s'appliquent pas exactement à la réalité que nous connaissons maintenant ; celle de Littré (XIX^e s.) est très proche, cependant : « sorte de vêtement à manches et court qui se porte sous ou sur la chemise ».

À cheval !

Le cas du mot *carrousel* pour désigner un manège de chevaux de bois est également intéressant. C'est toujours le mot le plus courant en Suisse, en Belgique et au Québec ; on le trouve encore dans le Nord de la France et en Haute-Savoie, mais il est signalé comme « vieilli » ou « vieux » par les dictionnaires depuis 1960 ; le sens du mot, en français de référence, est celui de « parade de cavaliers divisés en quadrilles, qui se livrent à des évolutions » et de « lieu où se tient cette parade » (d'où le nom de la place du Carrousel, à Paris). Il se trouve que la prononciation avec *s* au lieu de la prononciation standard avec *z* est attestée en Suisse tout comme au Québec et en Belgique ; on pourrait penser qu'elle est due à l'influence de l'allemand *Karussell* en Suisse, du néerlandais *carrousel* en Belgique et de l'anglais *carrousel* au Québec, mots ayant le même sens et se prononçant avec un *s* dans les trois langues. Cependant, elle est également bien attestée en France et a été signalée dans les éditions de 1977 et de 1984 du *Petit Robert* ; il s'agit donc bien d'une prononciation ancienne. Cela dit, il est probable que, tant au Québec qu'en Belgique et en Suisse, l'influence de « l'autre langue » a contribué à maintenir et le sens du mot et sa prononciation.

Aux urnes, citoyens !

Le peuple souverain de cette vieille démocratie qu'est l'Helvétie est souvent appelé à voter sur des initiatives (proposition de révision d'un article de la constitution fédérale faite par au moins 100 000 citoyens) ou lors de référendums (consultation populaire sur un texte législatif émanant de l'autorité communale, cantonale ou fédérale). Les textes en question sont soumis à la votation populaire. Le mot *votation* est usuel pour désigner l'action de voter, mais on parle du *nombre de votes en faveur d'une loi* ou d'un *vote historique* quand il s'agit du résultat (acceptation ou rejet) obtenu à l'issue de la votation.

Le mot *votation* a été utilisé en français depuis la Révolution, en concurrence avec *vote*, qui a fini par le supplanter. Au Québec, on le considère maintenant comme vieilli ; pourtant, on pouvait lire dans *Le Soleil* du mardi 27 octobre 1998 (A-2), à propos des élections municipales à Lévis : « Cependant, neuf propriétaires sur dix ont l'intention de se présenter au bureau de votation, alors que cette proportion est de sept sur dix du côté des locataires ».

Les jours de votations prétextes à libations, sont propices aux *soûlons* ! Encore un mot commun au Québec et à la Suisse romande, mais qui ne se classe pas parmi les archaïsmes ; il est très bien attesté dans les parlers dialectaux de l'est de la France et dans le français régional de Lorraine, entre autres, mais cette région n'a, en principe, pas fourni de colons à la Nouvelle-France. L'auteur du *Dictionnaire suisse romand* conclut donc à une convergence fortuite. Il en va de même pour le *rouleau à pâte* (qui accueille parfois les *soûlons*) : l'emploi de ce terme en Suisse et au Québec est dû au hasard. Les Français, plus délicats, utilisent un rouleau à pâtisserie (qui accueille parfois les *soûlards* ou *soûlauds*). En revanche, l'usage commun du nom *trâlée* « ribambelle » et de l'adjectif *cru* « froid et humide » s'explique parce que *trâlée* est connu en français populaire depuis longtemps et que *cru* s'utilise dans les régions de l'est de la France et aussi dans celles du nord, d'où étaient originaires de nombreux immigrants arrivés en Nouvelle-France.

Les exemples énumérés ci-dessus ne représentent pas la totalité des ressemblances entre le français de la Suisse et celui du Québec, mais sont suffisants pour justifier que nous levions nos verres en l'honneur de nos points communs, en évitant cependant de *prendre une caisse* (en Suisse) ou de *prendre une brosse* (au Québec).

1. Genève, Éditions Zoé, 1997, 854 p.

2. Pour l'histoire détaillée de cette situation linguistique : *La Suisse aux quatre langues* par J. Arquin et al., Genève, Zoé, 1985, 299 p.

3. Dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1930) : « Entrez donc dans la chambre = dans le salon ».

4. André Thibault, « Québécoisismes et helvétismes : éclairages réciproques », dans *Français du Canada — français de France*, Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi (21-24 sept. 1994), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1996, p. 336.